

Paris le 10 avril 2017

Monsieur Laurent Berger

Secrétaire Général de la CFTD

LES 35 QUESTIONS DE LA CFTD – ADRESSE AUX CANDIDATS À L'ÉLECTIN
PRÉSIDENTIELLE

RÉPONSE DE BENOÎT HAMON

1. **CONSTRUIRE UNE VISION PARTAGÉE DU TRAVAIL AU XXI^e SIÈCLE**

1. Quelle vision portez-vous de la place du travail dans la société ?

Comme mes concitoyennes et mes concitoyens, je considère que le travail est très important : moyen principal d'acquisition d'un revenu et d'une place dans la société, il est également le support d'un grand nombre d'attentes et d'espoirs - d'épanouissement, de réalisation et d'expression de soi - que votre grande enquête met parfaitement en évidence. Le problème est que ces immenses attentes ne sont que très partiellement comblées : les nouvelles formes d'organisation du travail, la financiarisation, les exigences de rentabilité de plus en plus pesantes, l'expansion des logiques gestionnaires peuvent transformer les conditions d'exercice du travail au point de rendre celui-ci insupportable comme le rappellent les chiffres de votre enquête : 35% des personnes interrogées considèrent que le travail nuit à leur santé ; 58% disent ne pas pouvoir faire correctement leur travail ! Je veux que le travail puisse être pour chacun un instrument d'émancipation et de réalisation de soi. Dans une société où les femmes accordent autant d'importance au travail que les hommes et doivent avoir les mêmes chances de réussite professionnelles qu'eux, je veux aussi que la vie professionnelle soit mieux articulée avec la prise en charge des activités familiales, domestiques, citoyennes qui incombent à tous. Enfin, alors que les études amènent chaque jour des résultats différents quant aux conséquences de l'automatisation sur la quantité d'emploi - les unes très inquiétantes, les autres plus rassurantes, toutes s'accordant néanmoins sur l'idée que la moitié des emplois existants subiront de profondes transformations -, je veux mettre ces questions au cœur de la réflexion collective et de mon action.

2. Quel cadre proposez-vous au temps de travail, qu'il soit hebdomadaire ou tout au long de la vie (durée légale, compte épargne temps...) ?

Pour les raisons que je viens d'évoquer, au premier titre desquelles la possibilité pour les femmes d'avoir accès dans les mêmes conditions que les hommes à l'emploi (alors qu'aujourd'hui elles travaillent plus à temps partiel et ont moins accès à certains emplois et aux postes à responsabilité que ces derniers), il me semble que la semaine comme la journée restent des cadres essentiels. La conciliation de la vie professionnelle avec la vie familiale et sociale exige que les délais de prévenance soient respectés et que le temps de travail prenne en considération les autres vies des salariés. C'est pour cette raison que, si je ne méconnais pas l'importance de la souplesse pour les entreprises, la durée du travail légale comme conventionnelle devra continuer de les considérer sans qu'on puisse se satisfaire des seules limites fixées par le droit communautaire.

J'inviterai les entreprises à passer des accords de réduction du temps de travail et d'amélioration des conditions de travail. Je développerai une politique incitative dans l'esprit de la loi Robien. Je n'entends pas imposer une nouvelle baisse de la réduction de la durée légale du travail mais faciliter les différentes formes possibles de réduction du temps de travail d'une vie professionnelle. C'est aussi dans cette perspective que me paraît pouvoir évoluer le compte Epargne temps (ou de banque du temps) et le CPA. Je souhaite ainsi reprendre le mouvement historique d'émancipation des travailleurs par la diminution du temps de travail. C'est aussi nécessaire, bien que non suffisant, pour répondre aux effets possibles de l'automatisation et de la numérisation. Il ne s'agit ni d'être alarmiste ni de refuser le progrès technique d'autant que s'il apporte parfois de nouvelles contraintes il peut aussi être libérateur. Mais, comme le rappelle le dernier rapport du Conseil d'orientation de l'emploi, jusqu'à 10% de l'emploi est vulnérable, particulièrement l'emploi non qualifié. Le même rapport conclut que la moitié des emplois seront significativement ou profondément modifiés. Cela appellera un effort important d'accompagnement des salariés et de formation.

3. Quelle articulation défendez-vous entre la loi, les branches professionnelles et les entreprises concernant l'organisation du travail ?

Vous le savez, je me suis opposé à la loi El Khomri. Je suis favorable à la négociation d'entreprise qui permet d'organiser le travail au plus près des réalités de la production et des conditions de travail. Je pense cependant que

les partenaires sociaux doivent pouvoir continuer à définir un ordre public de branche en la matière. La fonction régulatrice de la branche s'est peut-être affaiblie avec l'internationalisation de l'économie. Elle reste cependant importante pour limiter le risque d'ajustement concurrentiel par la dégradation des conditions salariales voire du dumping social. La branche est mieux à même de résister au chantage à l'emploi souvent exercé dans le cadre de l'entreprise. Je considère également que le niveau de notre chômage justifie que le législateur ne facilite pas, même indirectement, le recours aux heures supplémentaires. Enfin, si je reconnais la garantie que constitue le caractère majoritaire des accords d'entreprise, je reste réticent devant la possibilité de pallier son absence par un référendum qui me paraît grosse d'un risque de déstabilisation des institutions représentatives du personnel.

Cela ne signifie pas que je ne souhaite pas une simplification du Code du Travail : mais je souhaite qu'elle vise en même temps une amélioration des droits des salariés. Je veux renforcer les protections des salariés et mettre un terme à l'ubérisation débridée.

4. Quel avenir promettez-vous au compte personnel de prévention de la pénibilité ?

Je vais le maintenir et le consolider, car c'est un vrai progrès social, qu'a apporté la réforme des retraites de janvier 2014 décidée par le gouvernement auquel j'appartenais.

L'important selon moi est que le C3P est alimenté sur la base des expositions à des facteurs de risque à long terme, dont les connaissances scientifiques ont établi les effets potentiels sur l'espérance de vie et la santé au grand âge. C'est donc une mesure de justice au regard de la durée et de la qualité de la retraite. Sa logique est l'exacte opposée de celle qui avait prévalu lors de la réforme menée par le gouvernement Fillon en 2010 : celle-ci avait baptisé « retraite anticipée pour pénibilité » une mesure centrée en fait sur les incapacités lourdes consécutives à des maladies professionnelles ; elle n'a en outre concerné que 2 à 3000 personnes par an, alors que pour le C3P, dès la première année (2015), sur la base de 4 des 10 facteurs prévus par la loi, 500 000 salariés ont recueilli des points.

L'autre mérite essentiel du C3P est qu'il ouvre trois types de droits : formation/reconversion, temps partiel sans perte de salaire ou départ anticipé. Cela constitue un dispositif original combinant prévention et compensation.

Quand seront connus les résultats des deux premières années, tant en termes de droits ouverts que de comportements des salariés bénéficiaires, il faudra tirer un bilan de cette première période et envisager, après concertation avec les acteurs sociaux, des adaptations qui pourraient notamment prendre trois orientations : la facilitation des évaluations dans les petites et moyennes entreprises, grâce à un développement des référentiels de branche ; l'incitation à des discussions en CHS-CT (là où ils existent) sur les nombres de bénéficiaires et sur la façon de décliner localement les critères d'attribution ; et la possibilité d'établir un dispositif analogue pour les indépendants, y compris les autoentrepreneurs.

5. Plus globalement, quel avenir préparez-vous pour les nouveaux droits inscrits dans la loi Travail comme le droit à la déconnexion, la protection des femmes à leur retour de congé maternité ou la lutte contre le harcèlement sexuel ?

Comme je m'y suis engagé à de nombreuses reprises, j'abrogerai la loi Travail, dont je ne partage pas la philosophie. Toutefois, certaines dispositions, qui vont dans le sens d'une protection accrue des salariés ou des plus précaires, devront être conservées. C'est notamment le cas de la garantie jeunes ou de certaines dispositions améliorant les conditions de travail (droits aux congés par exemple) et d'exercice des mandats syndicaux. C'est bien évidemment le cas de l'extension de la période de protection dont bénéficient les salariées à leur retour de congé maternité, ainsi que de l'assouplissement du régime de la preuve en matière de harcèlement sexuel ou moral.

C'est également le cas du droit à la déconnexion, qui constitue une avancée majeure pour protéger la vie privée des salariés et que je souhaite non seulement maintenir mais également renforcer. Aujourd'hui, les employeurs sont tenus soit de négocier un accord sur la déconnexion, soit de mettre en place une charte unilatérale sur ce sujet ; sans qu'aucune sanction ne soit prévue en cas de non respect de cette obligation. Dans le cadre de la nouvelle loi Travail que je souhaite je proposerai :

- La création d'une sanction en cas de non-respect des obligations légales.
- L'obligation pour l'employeur d'évaluer, par la conduite d'une enquête auprès de ses salariés, l'effet de l'accord conclu en matière de droit à la déconnexion. Il devra associer les représentants du personnel à son élaboration. Les résultats sont communiqués à l'inspection du travail.

Le droit à la déconnexion doit constituer une porte d'entrée pour une réflexion des partenaires sociaux dans l'entreprise sur l'organisation du travail et sur les pratiques de management, faute de quoi il se résumera à une série de règles formelles sans effet sur les causes profondes du mal-être au travail et du burn out. L'ANACT sera d'ailleurs mobilisée pour accompagner les entreprises dans la mise en place de ces nouvelles dispositions et favoriser ainsi leur bonne appropriation.

6. Selon vous, quel rôle les salariés et leurs représentants doivent-ils avoir dans la gouvernance des entreprises ? Comment amener leurs dirigeants à prendre davantage en compte l'intérêt des travailleurs et pas seulement la maximisation des profits ?

A l'évidence leur rôle doit être bien plus important ! Il n'est plus possible de réfléchir à l'emploi et au travail sans repenser les modes de gouvernance des entreprises. Les salariés ne sont pas des « tiers », des personnes extérieures à la société dans laquelle ils travaillent. Ils doivent pouvoir davantage participer aux décisions qui sont de nature à mettre en jeu l'avenir de leur entreprise, donc leur emploi, de leur quotidien. La subordination individuelle du salarié (inhérente au contrat de travail) ne fonde pas l'exclusion du salarié des décisions économiques de l'entreprise. Cette association accrue des salariés doit concerner toutes les entreprises.

C'est pour cela que j'ai proposé que les salariés représentent la moitié des membres votants des conseils d'administration des grandes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire. Plus généralement je souhaite promouvoir un type de gouvernance des entreprises susceptible de nous rapprocher de ce qui existe en Allemagne : un moyen de soutenir des avancées concrètes en Europe.

Je souhaite par ailleurs renforcer les pouvoirs des instances auxquelles participent les représentants des salariés : je propose que sur les questions d'organisation et de temps de travail, sur l'utilisation du CICE et sur les mesure de nature à avoir des conséquences importantes sur la santé des travailleurs, l'avis des IRP (CE dans les premier cas, CHSCT dans l'autre) doive être conforme au projet proposé. Je suis convaincu que cette avancée permettra de renforcer le dialogue social en entreprise, en poussant à la recherche de davantage de consensus sur des sujets structurants pour la vie des salariés.

2. GARANTIR LA PROTECTION DE TOUS ET L'EMANCIPATION DE CHACUN TOUT AU LONG DE SA VIE

1. Comment comptez-vous améliorer la couverture sociale des travailleurs concernés par les nouvelles formes d'emploi ?

Le risque de substitution ou de dissimulation du travail salarié par le recours à des indépendants (chauffeurs VTC ou coursiers à vélo pour les cas les plus emblématiques) qui facturent leur service est ancien, mais s'est accru avec l'émergence de plateformes numériques de mise en relation (Uber, Foodora, etc.). On voit aujourd'hui se constituer une sorte de sous-statut privé des garanties élémentaires attachées au salariat, qu'elles relèvent du droit du travail (SMIC, congés payés, encadrement de la rupture du contrat, négociation collective) ou de la protection sociale (les travailleurs indépendants sont peu ou mal couverts en matière d'accidents du travail ou de perte de revenu, qu'il s'agisse de l'indemnisation du chômage, du congé maternité, ou des arrêts maladie).

Je n'accepte pas l'ubérisation débridée de notre économie et de notre société. Je souhaite proposer des réponses différenciées à ces travailleurs en fonction de leur situation de travail, selon un principe simple : tous les actifs doivent disposer d'un socle de droits fondamentaux, mais plus un travailleur est dépendant, plus il doit bénéficier de droits et de protections. Il faut ainsi concevoir des "cercles de droits sociaux" :

- Les contrats des travailleurs qui sont subordonnés à un donneur d'ordre unique doivent être requalifiés par les juges - puisqu'il s'agit de salariat déguisé. Ces situations doivent être combattues par des contrôles accrus de l'URSSAF et de l'inspection du travail, dont je me suis engagé à renforcer les moyens.
- Certaines situations ne pourront pas être requalifiées par les juges parce qu'elles se situent dans une zone grise : certains travailleurs choisissent leurs horaires et sont payés à la tâche (ils sont juridiquement indépendants), mais se trouvent dans une situation de dépendance économique par rapport à un donneur d'ordre unique. C'est souvent le cas des plateformes numériques, qui fixent le prix du service et ses conditions, imposent des clauses d'exclusivité, peuvent imposer des sanctions. Je souhaite permettre à ces travailleurs économiquement dépendants de bénéficier de protections relevant actuellement du seul statut de salarié : encadrement de la rupture des relations contractuelles et du niveau de rémunération, régulation du temps de travail, affiliation au régime général de sécurité sociale, droits de coalition, à la représentation et à la négociation collective. Les plateformes doivent contribuer financièrement à la protection sociale de ces travailleurs, comme un employeur

classique le fait pour ses salariés, et comme la loi El Khomri le prévoit déjà en matière d'accidents du travail. Des aménagements seront nécessaires par rapport au droit commun, comme il en existe aujourd'hui pour les journalistes ou les travailleurs à domicile par exemple. Ils permettront de prendre en compte les spécificités de ces nouveaux modes de travail et de ne pas entraver le développement des entreprises innovantes qui utilisent les atouts du numérique. Les critères de rattachement à ce nouveau statut devront être discutés avec les partenaires sociaux et nous devons tirer le bilan des expériences conduites dans ce domaine par d'autres pays européens, par exemple l'Espagne avec son statut du travail autonome.

- Plus largement, je souhaite garantir un socle de droits et de protections applicables à toutes les formes d'activité, indépendamment de leur statut. C'est ce que j'appelle le "statut de l'actif", qui doit notamment permettre d'offrir à tous les travailleurs qui sont véritablement des indépendants - et qui conserveront donc ce statut - un socle minimal de droits et de protections contre les risques de l'existence. Cette évolution me semble indispensable pour répondre à des parcours professionnels plus hachés, à la montée de la pluri-activité, ainsi qu'aux faibles revenus de certains travailleurs indépendants qui ne leur permettent plus de compenser les lacunes de leur protection sociale par la possession d'un patrimoine. Il faut donc remettre à plat notre modèle de protection sociale, dans le sens d'une plus grande universalité. Très concrètement, je souhaite améliorer la couverture sociale des travailleurs indépendants (couvrir tous les actifs contre le risque chômage et contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, définir un niveau minimal d'indemnités pour le congé maternité, faciliter l'accès aux arrêts maladie pour les poly-actifs) ainsi que faciliter leur accès à une protection sociale complémentaire, grâce au développement des tiers de confiance issus de la société civile, tels que les coopératives d'activité et d'emploi. Ces solutions ont déjà fait leurs preuves. Elles offrent à ceux qui le souhaitent un compromis intéressant entre une autonomie préservée et une protection sociale accrue.

2. Comment comptez-vous mener une politique de montée globale en compétences de la population et plus particulièrement des plus fragiles ?

Ma politique, en matière de formation professionnelle, s'articulera autour de deux grandes priorités. La première, c'est que je souhaite offrir à tous les Français la possibilité de progresser d'au moins un niveau de diplôme au cours de leur vie professionnelle. C'est un principe qui est déjà inscrit dans la loi et je souhaite qu'il devienne une réalité pour nos concitoyens.

Cela passera, bien sûr, par un accès renforcé à la formation professionnelle, en particulier pour les moins qualifiés. Aujourd'hui, un Bac + 2 a trois fois plus de chances de suivre une formation au cours de sa vie d'adulte qu'une personne non diplômée ; il nous faut renverser cette tendance pour rendre à la formation professionnelle sa vocation initiale, celle d'offrir une "seconde chance" aux naufragés du système scolaire. Le compte personnel de formation sera l'outil pivot de cette transformation :

- Je souhaite que le CPF des actifs les moins diplômés puisse être abondé, beaucoup plus généreusement qu'aujourd'hui, dès la sortie du système scolaire. Ceux-ci doivent pouvoir bénéficier d'un capital suffisant pour suivre une formation qualifiante d'un an.
- Pour les jeunes décrocheurs et les non qualifiés, le départ en formation sera de droit, y compris sur le temps de travail. L'employeur pourra simplement demander au salarié de différer sa date de départ en formation, dans une limite de 9 mois.
- Il sera prévu dans la loi la reconnaissance, par l'entreprise, des qualifications acquises grâce au CPF. Cette reconnaissance pourra notamment prendre la forme d'une évolution salariale. C'est une condition incontournable pour que les salariés aient intérêt à se former, et les entreprises à s'impliquer dans leur projet de formation.

Parce que la reprise d'une formation professionnelle ne doit pas forcément signifier retourner dans une salle de classe, je serai attentif à développer d'autres modalités de formation, diversifiées et plus accessibles à ceux qui ne gardent du système scolaire que de mauvais souvenirs : la formation en situation de travail, la formation numérique à distance, doivent notamment être encouragées. Je rendrai obligatoire le découpage des certifications professionnelles en blocs de compétences, associés à des certifications partielles, afin de permettre à tous les actifs de suivre une formation au rythme qui leur convient et en ciblant uniquement les compétences qui leur manquent. Certains blocs de compétences devront pouvoir être reconnus par validation des acquis de l'expérience, un outil unique en Europe et que je souhaite rénover pour le rendre plus accessible en limitant les lourdeurs administratives. Je suis également favorable à l'idée d'ouvrir la VAE aux compétences acquises en dehors de l'emploi - par exemple à l'occasion d'activités associatives, syndicales, sportives ou familiales.

Ma seconde priorité, sera d'encourager l'investissement des entreprises dans le capital humain que constituent leurs salariés. Pour cela, il me semble souhaitable de clarifier ce qui relève de la responsabilité de l'entreprise - le maintien des compétences de ses salariés - et ce qui relève des projets

individuels et de la solidarité collective - les projets d'évolution professionnelle. Le CPF ne doit pas être l'instrument d'un transfert de certains coûts de formation vers le salarié. En particulier, je souhaite qu'il ne puisse plus être utilisé pour financer des formations obligatoires - telles que des habilitations sécurité - comme c'est aujourd'hui le cas dans de nombreuses branches. Mais je souhaite aller plus loin et faire des compétences des salariés un nouvel enjeu central pour les négociations d'entreprises. Le développement des compétences est devenu aujourd'hui un enjeu aussi important que le partage de la valeur ajoutée et l'évolution des salaires. Il doit être traité avec le même sérieux et la même implication par les partenaires sociaux dans chaque entreprise.

C'est pourquoi :

- Je veux renforcer le rôle des représentants du personnel dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de formation professionnelle selon des modalités à discuter par les partenaires sociaux.
- Je souhaite plus particulièrement introduire une négociation des plans de formation dans les entreprises. Les entreprises sont aujourd'hui tenues de communiquer un certain nombre d'informations au comité d'entreprise mais pas d'en négocier le contenu, alors même que ce sujet est intrinsèquement lié à la gestion de l'emploi (désormais largement régulée par des accords collectifs). Si l'on veut faire du plan de formation un outil au service de l'emploi, il est impératif de négocier conjointement les questions de formation et d'emploi. Si on veut impliquer les salariés dans leur formation, il est essentiel de les associer à la définition de la stratégie et des orientations en matière de développement des compétences.

3. Quel avenir projetez-vous pour le compte personnel d'activité et le portail numérique des droits sociaux, et quelles sont pour vous les prochaines étapes de sa construction ?

Le CPA répond à une ambition louable mais reste bien en deçà des enjeux qui ont été identifiés au moment de sa création en matière de sécurisation des parcours professionnels, d'autonomie de l'utilisateur, d'universalisation de notre système de protection sociale.

Je souhaite le faire évoluer dans quatre directions :

- Je souhaite, tout d'abord, étendre son périmètre. A court terme, par exemple, le compte épargne temps et l'épargne salariale devraient intégrer le CPA, ce qui

permettrait aux actifs de les transférer d'une entreprise à l'autre et d'un statut à l'autre et de les utiliser pour financer, par exemple, des heures de formation professionnelle. Le CPA pourrait accueillir d'autres créances des salariés dans des conditions qui devraient être définies par les partenaires sociaux.

- Je souhaite, parallèlement, développer la fongibilité entre ces différents types de droits sociaux. Cette fongibilité ne doit cependant pas être totale, ni parfaitement symétrique : je serai attentif à sanctuariser un socle de droits sociaux partiellement ou totalement non transférables, en particulier en matière de retraite et de formation.
- Je souhaite que le CPA puisse être le support de dotations compensatoires, versées aux actifs les plus fragiles sur le marché du travail. Par exemple, dans le cadre de leur obligation de négociation sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les branches professionnelles pourraient voire devraient anticiper les effets de la transformation numérique et abonder les CPA des salariés dont les métiers sont les plus affectés.
- Enfin, je souhaite développer la simplicité d'usage et l'accessibilité du CPA. Il faut en faire à brève échéance le lieu unique dans lequel chacun doit pouvoir accéder à l'ensemble de ses comptes et de ses droits - ce qui implique sa fusion avec le portail national des droits sociaux, officiellement lancé il y a quelques jours, et dont je ne peux que saluer la création. En donnant à chacun tout au long de sa vie la totalité des informations sur ses droits sociaux et en permettant dans la foulée d'y souscrire en ligne, ce grand portail permettra notamment de lutter contre le non-recours, un déni de droit contre lequel je me suis engagé dès le début de cette campagne, en proposant le versement automatique du revenu universel d'existence. Des efforts supplémentaires devront être réalisés, en parallèle, pour simplifier et automatiser l'accès aux aides sociales. Je m'engage par exemple à simplifier les procédures permettant l'accès et le renouvellement à la CMU-C et à l'ACS.

Ainsi renforcé, le CPA sera complémentaire du revenu universel pour rendre chacun plus libre dans son travail. Le revenu universel apporte la sécurité du revenu, le CPA apporte la capacité de choisir son travail tout en acquérant les compétences nécessaires.

4. Comment comptez-vous organiser l'accompagnement des personnes dans l'utilisation de leurs droits, tout au long de la vie ?

En matière d'emploi et de parcours professionnels, il est essentiel de développer l'autonomie des actifs dans l'élaboration de leur projet

professionnel et le choix de leur formation. Il faut rompre avec les approches infantilisantes : apprendre doit être un choix. C'est là un gage essentiel d'engagement, et donc de réussite, dans la formation.

Pour autant, je ne partage pas la conception de l'autonomie de ceux qui souhaitent permettre aux actifs de s'adresser directement aux prestataires de formation, sans intermédiaire. Il est très difficile, aujourd'hui, à un individu de s'y retrouver dans le maquis des 65 000 organismes de formation, des 12 000 certifications professionnelles, qui sont d'une qualité et d'un sérieux très inégaux. Il lui est également très difficile de parvenir, seul, à négocier un prix raisonnable pour la formation de son choix, là où d'autres acteurs - les OPCA, les conseils régionaux - disposent d'un pouvoir de marché bien plus conséquent. Ceux qui prétendent vouloir "libérer la formation professionnelle", ne nous proposent, en réalité, que la liberté du "renard libre dans le poulailler libre".

Ma conception de l'autonomie vise à donner à chaque personne les moyens, les informations, les conseils dont elle a besoin pour être vraiment actrice de son propre projet de formation. Il n'y a de véritable autonomie qu'accompagnée et soutenue. Il n'y a d'individualisation efficace que quand existent des supports, des garanties collectives. Quand le salarié est laissé seul face à ses droits - qu'il s'agisse de la validation des acquis de l'expérience ou du compte personnel de formation - il n'y a pas recours, surtout s'il est peu qualifié et ne voit pas spontanément l'intérêt de se former.

C'est pourquoi je souhaite que tout actif puisse se voir proposer un accompagnement professionnel s'il souhaite bénéficier d'un regard extérieur à son entreprise pour éclairer ses choix et l'appuyer dans ses démarches. Je souhaite que les principaux opérateurs du Conseil en Evolution Professionnelle - en particulier Pôle Emploi - puissent se doter de compétences nouvelles en matière de montage des projets de formation, notamment en s'appuyant sur les conseillers en formation de l'AFPA qui sont de véritables experts dans ce domaine. Il s'agit d'offrir à chaque salarié un interlocuteur unique susceptible de répondre à toutes ces questions : reprendre une formation ne doit plus constituer un parcours du combattant.

Le Conseil en Evolution Professionnelle correspond à une nouvelle posture et à de nouvelles compétences pour les conseillers, qu'ils travaillent à Pôle Emploi ou ailleurs : accompagner les actifs dans l'élaboration et la concrétisation d'un projet professionnel en respectant pleinement leur autonomie. Je souhaite reconnaître ce travail comme un nouveau métier et créer en conséquence une certification qui permette de reconnaître ces compétences. Je souhaite également donner aux institutions qui le mettent en œuvre les moyens dont

elles ont besoin pour proposer un service de qualité aux salariés et plus généralement aux actifs.

La façon dont les syndicats pourraient prendre en charge tout ou partie de cette fonction devra être discutée.

Enfin, les travailleurs doivent pouvoir disposer d'informations fines, précises et solides sur les métiers qui recrutent, les compétences d'avenir, dans leur branche ou dans leur bassin d'emploi. Aujourd'hui, de nombreux acteurs (par exemple les branches professionnelles) produisent des diagnostics sur l'évolution des compétences dans certains secteurs ou certaines régions mais il n'existe pas de méthodologie commune à ces démarches ni d'acteur unique en charge de les recenser. Ces documents sont rarement publics. La formation professionnelle est en train de rater le train du big data et de l'ouverture des données publiques. Je souhaite qu'une impulsion volontariste soit donnée pour inverser cette tendance et enrichir, moderniser et rendre totalement accessibles ces informations.

5. Quel doit être, selon vous, le rôle de chaque acteur - Etat, collectivités locales, employeurs et leurs représentants, salariés et leurs représentants - dans la gestion et le financement de notre système de protection sociale et de sécurisation des parcours professionnels ?

Je suis profondément attaché au paritarisme et convaincu des vertus d'une plus grande responsabilisation des partenaires sociaux. Je suis convaincu que c'est en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de la protection sociale que l'on arrive à trouver les équilibres et les projets de réforme les plus consensuels, à même de recueillir un large assentiment. Pour autant, je crois aussi que l'Etat reste le garant ultime de l'intérêt général et qu'il doit savoir assumer ses responsabilités en définissant ses lignes rouges. En ce qui concerne le financement, je suis attaché au financement par le travail des prestations contributives. Mais je mesure aussi combien les évolutions du travail et la robotisation fragilisent ce mode de financement et pénalisent davantage les entreprises qui embauchent plutôt que celles qui robotisent. C'est le sens de mon projet de « taxe robot » : je ne veux plus qu'une entreprise puisse faire du profit en remplaçant des humains par des machines sans que ces bénéfices puissent être partagés par tous et mis à contribution pour préparer les transitions professionnelles des salariés touchés. Je suis très favorable aux investissements, à la modernisation technique et industrielle de notre pays, car elle est porteuse des emplois de demain. Mais aujourd'hui cette modernisation se fait trop souvent au détriment et non pas au profit de l'emploi et des qualifications. Pour préparer l'avenir de notre pays, l'avenir de nos

enfants, pour anticiper ce que seront leurs études et leurs métiers de demain, il me semble essentiel d'anticiper les changements du travail afin de ne plus les subir.

6. Vous engagez-vous à maintenir l'âge légal de la retraite à 62 ans et à engager une réforme systémique des retraites pour mieux articuler droits individuels et solidarité ?

Je n'engagerai pas un nouveau chantier de réformes sur les critères d'âge et d'années cotisées. Je considère que la réforme de 2014, décidée par le gouvernement auquel j'appartenais, est sérieuse et équilibrée. Ni le Conseil d'Orientation des Retraites, ni le Comité de Suivi des Retraites, deux organismes qui font autorité – tous deux d'ailleurs mis en place par la gauche, en 2000 puis 2014 – ne jugent urgent de bousculer à nouveau les règles, et susciter de nouvelles inquiétudes chez les Français (les jeunes notamment). En particulier, il est hors de question pour moi d'élever l'âge seuil, car ce type de mesure pénalise avant tout les salariés ayant débuté tôt leur vie professionnelle.

Plusieurs aspects de la réforme de 2014 concourent à articuler droits individuels et solidarité : la baisse du seuil de salaire (en heures de SMIC) permettant de valider un trimestre ; la prise en compte des durées d'apprentissage et de certains stages ; et surtout le compte pénibilité (voir par ailleurs ma réponse sur ce point). A cela s'ajoute la retraite anticipée pour carrière longue, à laquelle un décret de 2012 a fortement étendu l'accès : 180 000 nouveaux bénéficiaires par an dans la période récente, alors que les restrictions décidées par le gouvernement Fillon avaient fait descendre cet effectif à 30 000. Un nouveau progrès que j'envisage, pour faciliter encore l'accès au taux plein, serait de permettre des transferts de trimestres validés entre conjoints.

Je ne suis pas favorable à une refonte rapide qui viserait à unifier les règles entre régimes. En particulier je ne considère pas que le système actuel fasse des fonctionnaires des privilégiés. Comme l'ont montré les travaux du Conseil d'Orientation des Retraites, les écarts avec le privé sont le fruit de dynamiques salariales très différentes, de la non prise en compte des primes et d'une quasi-absence de régime de retraite complémentaire dans le public. Pour des raisons voisines, je ne souhaite pas promouvoir un système de retraite « par points » qui selon moi tendrait à pénaliser ceux qui, parce qu'ils sont au chômage, en inaptitude, dans des métiers pénibles et peu qualifiés, souhaitent partir en

retraite dès que possible, et favoriserait au contraire les actifs plus aisés qui bénéficient déjà de niveaux de pension supérieurs.

Je suis bien sûr favorable à promouvoir l'équité entre les régimes et à améliorer la lisibilité du système de retraites, pour améliorer la confiance de nos concitoyens. Mais il est mensonger d'affirmer qu'on pourra engager une réforme systémique des retraites sans toucher aux paramètres des régimes et donc sans changer les conditions dans lesquelles certaines catégories de personnes pourront partir à la retraite. C'est à eux que je pense quand je m'oppose au projet d'Emmanuel Macron, à ces futurs perdants de la réforme qui ne manqueront pas d'apparaître, les enseignants, les fonctionnaires de catégories C, les personnes aux carrières heurtées, souvent des femmes.

C'est pourquoi, en matière de retraites, mes propositions visent, plus simplement, à améliorer les conditions de départ de ceux qui sont pénalisés aujourd'hui. Le renforcement du compte pénibilité, l'amélioration des modes de calcul des droits à la retraite des indépendants (y compris des autoentrepreneurs) ou encore ma proposition, novatrice, de dons de trimestres entre conjoints, sont autant de solutions concrètes et immédiatement opérationnelles pour y répondre.

7. Quel est l'avenir de la Sécurité sociale et comment comptez-vous organiser la complémentarité entre l'assurance-maladie obligatoire et complémentaire avec pour objectif la réduction des restes à charge ?

La Sécurité Sociale reste la principale conquête sociale de l'après-guerre. Les Français y sont, quoi qu'en disent ses détracteurs, viscéralement attachés car ils savent que c'est un formidable outil de solidarité. La droite nous avait laissé la Sécurité sociale dans une situation extrêmement dégradée, après avoir pourtant augmenté les restes à charge, avec l'augmentation des franchises médicales. Après une action résolue depuis 2012, nous sommes parvenus à concilier hausse de la solidarité et sérieux budgétaire : l'Assurance maladie devrait être en excédent l'an prochain alors que tous les salariés du secteur privé bénéficient désormais d'une complémentaire santé. D'importantes économies ont été générées sur le médicament. Il faut cependant reconnaître que les personnels hospitaliers travaillent sous forte tension et qu'il est difficile de moderniser nos hôpitaux avec une telle pression budgétaire qui engendre une trop grande souffrance au travail des personnels.

C'est à partir de ce bilan que j'engagerai une nouvelle étape de notre politique de santé, en donnant une priorité à la prévention. En traitant à la racine les causes du développement des maladies, et plus particulièrement des maladies

chroniques qui touchent pas moins de 15 millions de Français, l'état de santé de la population devrait s'améliorer. La prévention, véritable investissement social, servira ainsi de socle à la politique de santé que mon gouvernement conduira.

Réduire les restes à charges des assurés constituera par ailleurs une priorité mise en œuvre dans notre modèle mixte, associant l'Assurance maladie obligatoire et les assurances complémentaires et qui fait l'originalité et la force de notre protection sociale. La Gauche s'était engagée à ne pas procéder à des déremboursements et la parole a été tenue. Il s'agit désormais d'aller plus loin, tout particulièrement en matière de prothèses auditives, dentaires et de soins optiques, dépenses qui pèsent directement sur le pouvoir d'achat des assurés. Ainsi, j'engagerai avec ces professionnels une négociation déterminée pour obtenir des baisses de prix, à l'instar de celles que j'avais pu obtenir en matière d'optique lorsque j'étais ministre de la Consommation, et j'augmenterai le nombre de professionnels formés.

8. Quel système de soins comptez-vous organiser pour établir l'égalité d'accès aux soins et à l'innovation pour tous ?

La première urgence, pour favoriser l'accès de tous au système de soins, c'est de lutter contre la pénurie de médecins qui touche les zones rurales et certaines banlieues. Près de 8 millions de Français vivent aujourd'hui dans une zone sous-dense en matière d'offre de soins. C'est pourquoi je souhaite développer les maisons de santé afin d'attirer et de maintenir des médecins en zones sous-denses. Ceux-ci doivent se voir offrir un véritable soutien financier mais aussi logistique, par exemple pour réaliser leurs démarches administratives, qui sont souvent lourdes dans un cabinet libéral, et s'effectuent souvent au détriment du temps consacré aux patients. Le conventionnement par la sécurité sociale doit permettre un accès aux soins pour tous. Il n'a pas vocation à faciliter l'installation de médecins dans des zones déjà sur-dotées. Il ne sera donc pas tenu pour un droit. Enfin, dans les territoires en pénurie, l'État implantera des médecins salariés. Il faut cesser cette forme d'aveuglement idéologique qui refuse par principe le développement du salariat. Celui-ci correspond de plus en plus aux aspirations des jeunes médecins, notamment parce qu'il est gage d'une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle, et il permettra de maintenir une présence médicale dans les zones les plus reculées.

Les inégalités d'accès aux soins sont non seulement territoriales mais aussi, et de plus en plus, de nature financière. L'introduction du ticket modérateur, des franchises médicales, de la hausse - jusqu'en 2012 - du forfait journalier à

l'hôpital, la progression des dépassements d'honoraires, ont progressivement érodé le niveau de remboursement par l'assurance maladie, au détriment des patients les plus précaires. Le non recours aux soins pour motif financier n'est pas acceptable dans un pays riche et développé comme le notre. C'est pourquoi je supprimerai les franchises médicales et ferai baisser le prix des prothèses dentaires, auditives et des lunettes. Pour aider les personnes précaires à se soigner, je rendrai automatique l'accès à la CMU-C et à l'ACS et j'intégrerai l'aide médicale d'Etat à l'assurance maladie universelle.

Pour garantir l'accès aux médicaments innovants, j'en ferai baisser le prix par une plus grande transparence des négociations avec les laboratoires pharmaceutiques, un renforcement des moyens des agences qui évaluent l'efficacité des médicaments et le recours, en dernier ressort, à la licence d'office. Pour limiter le gaspillage et lutter contre l'automédication, que l'on sait dangereuse, je développerai la distribution des médicaments à l'unité.

Enfin, je souhaite moderniser l'hôpital public, dans lesquelles les conditions de travail sont trop souvent devenues indignes, ce qui nuit à la fois à la prise en charge des patients et à la santé des professionnels eux-mêmes. Face aux témoignages de souffrance qui se multiplient, je veux donner à ces hommes et à ces femmes, comme ils le réclament, les moyens de bien faire leur travail, et de le faire dans de bonnes conditions. C'est pourquoi je lancerai un vaste plan "Hôpital 2022" qui agira à la fois sur les conditions de travail et de recrutement, sur la rénovation des bâtiments vétustes et sur l'équipement numérique des établissements de santé.

9. Quel investissement social allez-vous consentir pour permettre à chacune et à chacun d'avoir les mêmes chances de réussir sa vie, dès la petite enfance, quelle que soit sa famille, y compris pour les personnes en situation de handicap ?

Dans la France d'aujourd'hui, sept enfants de cadres sur dix exercent à la sortie de leurs études un emploi d'encadrement. Sept enfants d'ouvriers sur dix demeurent, eux, cantonnés à des emplois d'exécution. Le poids des déterminismes sociaux sur le destin des individus est de plus en plus fort. Il faut desserrer l'étau de la reproduction sociale.

La précocité des inégalités et leur caractère cumulatif incitent à agir dès le plus jeune âge, pour rétablir l'égalité au berceau. C'est pourquoi je souhaite investir dans la petite enfance, en créant 250 000 places d'accueil à horaires adaptés et en développant la scolarisation dès 2 ans dans les écoles prioritaires et en outre-mer. La hausse conjuguée du SMIC et des minima sociaux, l'introduction

d'un revenu universel individualisé et la création d'une allocation familiale au premier enfant permettront de lutter efficacement contre la pauvreté de toutes les familles, quelle que soit leur taille, pour éviter que ne grandissent des enfants pauvres qui seront les exclus de demain.

Le projet que je porte en matière d'éducation vise lui aussi à promouvoir l'égalité des chances, alors que les enquêtes PISA ont montré que la France était le pays de l'OCDE dans lequel l'origine sociale pèse le plus sur la réussite scolaire. Parce que beaucoup se joue dans les premières années d'apprentissage, j'établirai un seuil maximum de 25 élèves par classe en CP/CE1/CE2, et à 20 dans les écoles en éducation prioritaire, dans les territoires ruraux et en outre-mer. La refonte de la carte scolaire et de la carte des lycées prioritaires, la mise en place d'un service public du soutien scolaire, le recrutement de 40 000 enseignants en 5 ans, concourent au même objectif : mettre en place les conditions de la réussite de tous les élèves, et en premier lieu de ceux qui se vivent aujourd'hui comme condamnés à l'échec social et scolaire.

Offrir les mêmes chances à tous, c'est aussi reconnaître et compenser les difficultés spécifiques de certains. Plus de 10 ans après la loi de 2005, force est de constater que sa formidable promesse d'égalité des chances adressée aux 10 millions de personnes handicapées que compte notre pays n'a pas été pleinement tenue. Des efforts restent à conduire pour faciliter la scolarisation : j'adapterai les effectifs des classes en fonction du nombre d'élèves en situation de handicap, je renforcerai leur accompagnement en milieu scolaire. Parce que les efforts d'inclusion ne peuvent pas s'arrêter au seuil du lycée, je ferai de l'accessibilité de l'enseignement supérieur l'un des chantiers prioritaires du quinquennat : les jeunes en situation de handicap doivent pouvoir, comme les autres, obtenir un diplôme universitaire ou professionnel, gage d'une insertion professionnelle réussie. La prise en compte du handicap dans l'entreprise, notamment par l'aménagement des postes de travail, devra mobiliser l'Etat comme les partenaires sociaux, car il n'est plus acceptable que les travailleurs handicapés subissent un taux de chômage deux fois supérieur à la moyenne nationale. Enfin, je sacrifierai le financement de places d'accueil en établissements sociaux, ou médico-sociaux, notamment pour les enfants en situation de polyhandicap, pour mettre fin à leur exil forcé en Belgique et offrir à chacun une réponse à la hauteur de ses besoins.

3. CREER DES EMPLOIS DE QUALITE POUR TOUS EN MISANT SUR DE NOUVEAUX MODES DE DEVELOPPEMENT

1. Comment et à quel niveau comptez-vous investir dans les filières d'avenir ? Quelle politique industrielle souhaitez-vous mettre en place ? Quels sont, selon vous, les besoins sociaux prioritaires auxquels il faut répondre et comment faut-il en débattre ?

Les filières d'avenir sont toutes celles qui concernent la transformation énergétique et écologique de notre appareil productif et plus largement de notre société : les énergies renouvelables, la mobilité, la rénovation thermique des bâtiments, l'agriculture biologique mais aussi le numérique.

Nous avons trop longtemps considéré la « politique industrielle » comme un gros mot. Notre tissu industriel et l'état de notre appareil productif s'en ressentent aujourd'hui. Il est désormais temps de renouer avec la politique industrielle, mais pas n'importe laquelle, pas n'importe comment. Toujours dans une perspective de transition écologique.

La politique industrielle est avant tout une politique d'investissement. Et de l'investissement, notre société, notre économie en ont besoin. C'est pourquoi je lancerai un vaste plan de rénovation de 100 milliards d'euros sur le quinquennat dans la rénovation thermique et urbaine. Elle sera financée en partie sur financement public (pour les passoires énergétiques) et par des emprunts de très long terme auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Cette mesure permettra de créer des milliers d'emplois qualifiés et non délocalisables dans l'économie verte. Par le changement d'échelle qu'il implique, il permettra d'illustrer le savoir-faire des entreprises françaises et de nos artisans à l'étranger, et donc de gagner des marchés à l'exportation en montrant nos réalisations sur notre propre territoire national. En portant à 50% la part des énergies renouvelables dans le mix électrique d'ici 2025 et en favorisant la production, avec un objectif de 100% de l'énergie en 2050, nous soutiendrons massivement dans les filières d'énergies renouvelables.

Par ailleurs, je compte atteindre l'objectif de 3% de dépenses en R&D, fonds publics et privés confondus, comme le prescrit le plan Europe 2020 élaboré à l'échelle de l'Union européenne, pour soutenir entre autre le développement numérique.

2. Quelles mesures souhaitez-vous prendre pour soutenir la compétitivité des entreprises ? Quelles contreparties ou conditions comptez-vous leur demander ? Comment financeriez-vous de telles mesures ?

Les gouvernements qui se sont succédé ces dernières décennies n'ont eu de cesse de réduire la question de la compétitivité des entreprises à celle du coût,

misant à chaque fois sur la baisse du coût de travail. Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi CICE en est l'ultime illustration.

Je me suis opposé au CICE dès sa création, car il n'était pas assorti de contreparties. Cet effort financier, très conséquent, à destination des entreprises, aurait du être conditionné à des créations d'emplois ou à une meilleure répartition des profits au sein de l'entreprise. Or il n'en a rien été et le CICE a très largement raté sa cible. Les rapports extrêmement documentés du comité de suivi du CICE, conduit par des économistes chevronnés, sont absolument indiscutables à ce sujet. Le CICE (20 Mds € par an, tout de même, l'équivalent du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche...) a servi à donner de la marge aux entreprises, mais n'a pas conduit à augmenter les salaires, ni à créer de l'emploi, ni à permettre des investissements.

C'est pourquoi je conditionnerai le versement du CICE à des avis conformes des CE ou à la conclusion d'accords dans les groupes ou les entreprises de plus de 50 salariés visant à investir, créer de l'emploi ou réduire le temps de travail afin que ce crédit d'impôt soit enfin versé au bénéfice de tous.

Pour soutenir la compétitivité des entreprises et défendre notre industrie, j'accorderai également la priorité au made in France, en réservant 50% des marchés publics aux TPE/PME et en introduisant des clauses sociales, environnementales, d'emploi et de produire local. Je faciliterai également l'accès des PME aux financements à tous les stades de leur croissance, afin de renforcer l'innovation et le tissu industriel sur tout le territoire.

Autre point : la plupart des études montrent que la compétitivité-coût n'est pas le principal problème de compétitivité française. Ce sont davantage le manque d'investissement en recherche et développement, en formation, en infrastructures qui ont mis à mal nos avantages. Miser sur l'avenir, sur nos talents, sur la qualité et l'exigence française nous semble plus pertinent. Fonder notre stratégie industrielle sur le soutien à la compétitivité hors cout s'avère indispensable, et constitue la seule politique industrielle de gauche. C'est pourquoi je souhaite faire de l'enseignement supérieur et de la recherche une priorité budgétaire en y investissant un milliard d'euros supplémentaire par an. La France souffre de sous-investissement chronique. Et comme toutes les institutions internationales le rappellent (OCDE et FMI), il est essentiel pour notre économie et notre société d'investir. Notre programme d'investissement massif dans la transition énergétique permettra ainsi de remplir les carnets de commande des entreprises, tout en mettant notre pays sur la voie de la transition écologique.

3. Quelle politique fiscale envisagez-vous d'appliquer aux entreprises et aux particuliers ? Pensez-vous mettre en place une fiscalité économique qui inciterait les acteurs à passer à une économie plus propre ?

J'ai tracé une feuille de route avec quatre lignes directrices auxquelles je me tiendrai : premièrement il n'y aura pas d'impôt nouveau ou de hausse d'impôt sur les classes populaires et moyennes. Deuxièmement, je veux une fiscalité au service des transitions démographiques, écologiques et numériques. Troisièmement, je veux une fiscalité qui serve davantage la production que la rente. Enfin, je veux une fiscalité qui limite et réduise le niveau des inégalités économiques en France.

Moduler le taux de l'IS selon que le bénéfice est investi ou non entend favoriser l'investissement et la production. Les recettes liées au réajustement de la fiscalité du diesel nécessaire pour mettre fin à la pollution de l'air par des particules fines, ou celles de la montée en puissance de la taxe carbone, seront entièrement rendues aux ménages sous forme de subvention ou de crédit d'impôt. Toutes les mesures fiscales de mon programme se rattachent donc à l'une de ces lignes directrices au nom de la cohérence.

S'agissant du patrimoine. Le système actuel d'imposition (taxe foncière 31 milliards d'euros et 5 milliards d'euros pour l'ISF, soit 36 milliards) est profondément injuste. En particulier, les ménages modestes en voie d'accession à la propriété paient une taxe foncière beaucoup trop lourde, qui a fortement augmenté ces dernières années. Concrètement, un ménage qui a une maison de 300 000 euros mais est encore endetté à hauteur de 290 000 euros auprès de sa banque (et dont le patrimoine net n'est donc que de 10 000 euros) paie autant de taxe foncière qu'un ménage qui a un patrimoine immobilier net de 300 000 euros. La taxe foncière est un impôt régressif. Alors que les autres candidats n'ont d'yeux que pour les contribuables ISF (à peine 1% de la population), je veux me tourner vers les classes populaires et moyennes. Nous remplacerons à recettes constantes la taxe foncière et l'ISF par un nouvel impôt sur le patrimoine net prenant en compte à la fois l'immobilier, les actifs financiers et les dettes, avec des taux allant de 0,2% (pour les patrimoines nets compris entre 200 000 et 800 000 euros pour un couple) à 1,5% (au delà de 10 millions d'euros pour un couple). Cette réforme permettra une forte réduction de la taxe foncière pour les ménages en voie d'accession à la propriété.

4) Quelles mesures proposez-vous pour améliorer le pouvoir d'achat, notamment des travailleurs qui ont un revenu très faible ? Quelle politique du logement aimeriez-vous mettre en place, notamment vis à vis des jeunes ?

Ma proposition de créer un revenu universel d'existence est une grande mesure innovante en matière de pouvoir d'achat. Au regard de son ampleur, de sa logique innovante, c'est une mesure sans précédent. Elle ne permet pas seulement de garantir qu'aucun citoyen ne puisse vivre avec moins de 600 euros par mois mais elle représente un gain net de revenu pour tous les travailleurs en dessous d'un salaire brut mensuel de 2 800 euros. Grâce à cela, un couple de salariés au SMIC touchera 390 euros supplémentaires tous les mois. Grâce au revenu universel d'existence, une aide soignante en EHPAD à mi temps verra son revenu net passer de 576 € à 974 €. Ouvert à tous les actifs occupés ou non dès l'âge de 18 ans, le R.U.E va considérablement améliorer la situation des étudiants et jeunes actifs. Selon la simulation de l'OFCE publiée le 29 mars, avec cette première étape du R.U.E, le taux de pauvreté (en-deçà de 60 % du salaire médian) passera de 13,4 à 8,5 % en France. Le niveau de vie médian des ménages les plus pauvres – c'est-à-dire ceux ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté – augmentera de 11%. Enfin, versé automatiquement (fin du non recours) à près de 10 millions de ménages, le RUE sera beaucoup moins stigmatisant que l'actuel RSA. Augmenter le pouvoir d'achat est essentiel et contribue aussi à renforcer l'estime de soi des bénéficiaires. Au final, 35 Mds par an sont mobilisés pour lutter contre la pauvreté, rendre plus autonomes les étudiants et augmenter le revenu net des travailleurs modestes voire pauvres. Ils seront entièrement financés par ceux qui ont été aidés pendant la crise ou en ont tiré profit : les banques et les exilés fiscaux. Enfin, 10 Mds seront repris au CICE. Les retraités et les classes moyennes ne financeront donc pas le R.U.E.

Dans ce cadre, leurs enfants, étudiants, bénéficieront également de 600 euros par mois pour financer leurs études. Le gain de pouvoir d'achat sera donc double pour eux, car non seulement leurs ressources seront augmentées mais nous faciliterons également l'autonomie de leurs enfants.

Enfin, je propose également de revaloriser le SMIC, le point d'indice de tous les fonctionnaires, les primes de certains fonctionnaires (policiers en ZSP, enseignants notamment) et d'ouvrir le droit aux allocations familiales dès le premier enfant, autant de propositions qui devraient permettre à nos concitoyens de vivre plus dignement.

La difficulté à se loger pèse sur la qualité de vie de nombreuses familles, notamment dans les zones tendues (IdF, PACA, métropoles en général). Mais le logement, rare et cher, entretenu pendant trop longtemps par certains élus de droite et parfois de gauche, a aussi été un frein économique pour tout le secteur du bâtiment.

La crise du logement est aussi un problème d'agilité et de compétitivité pour les entreprises et l'ensemble du pays, par les ressources des ménages trop

utilisées à se loger et par les blocages à la mobilité professionnelle induits. Elle rend ainsi l'insertion professionnelle des jeunes encore plus difficile, en rendant plus difficile leur installation dans les territoires où ils veulent se former ou ceux où ils peuvent trouver un travail.

Faciliter l'accès au logement, le rendre plus accessible, de meilleure qualité, favoriser les mobilités sera ainsi une des priorités de mon mandat.

Pour cela, il est nécessaire avant tout de construire davantage de logements. Nous engagerons l'État et les collectivités à en finir avec le logement rare et cher, là où sont les besoins. Pour permettre aux classes moyennes et populaires de se loger, en locatif ou dans l'accession à la propriété, la gouvernance du logement sera au cœur de l'action des territoires, avec la mobilisation du foncier utile et des dotations liées au respect des objectifs de construction inscrits dans les programmes locaux de l'habitat (PLH).

Nous mobiliserons des moyens supplémentaires pour aller vers la construction de 150 000 logements sociaux par an dont 130 000 très sociaux en PLUS et PLAI. L'application de la loi SRU sera renforcée et les aides à la pierre seront augmentées, par des crédits de l'État et une cotisation sur les transactions les plus élevées. Parmi ces logements sociaux, il y aura 60 000 logements sociaux conventionnés spécifiques pour les jeunes, tels que des résidences jeunes actifs, ou encore des résidences mixtes jeunes actifs et étudiants. En effet, la frontière entre l'activité et les études est de moins en moins nette, avec le développement des stages, de l'apprentissage, des alternances entre études et activité. Aussi, ces types de résidences, développées avec succès sur certains territoires permettent d'accueillir les jeunes tout au long de ces transitions.

Je souhaite également rendre le logement plus accessible, en particulier aux jeunes. Afin de lutter contre les loyers excessifs, l'encadrement des loyers sera développé dans les métropoles qui sont en zone tendue, de manière progressive et pragmatique tel que prévu dans la loi ALUR, après que les observatoires des loyers aient permis de mieux connaître la réalité du marché local. De même, l'encadrement des loyers à la relocation, en place dans toutes les zones tendues depuis 2012, sera poursuivi.

Après une évaluation de Visale qui ne couvre qu'une partie limitée du marché, le projet d'une Garantie universelle des loyers sera rediscuté dans l'intérêt commun des locataires qui ne bénéficient pas d'une caution suffisante, notamment les jeunes, comme des propriétaires individuels souvent démunis devant des impayés de loyer. Sa mise en place permettra la participation d'acteurs privés sur le terrain.

Par ailleurs, le revenu universel d'existence auquel s'ajouteront les aides personnelles au logement, facilitera l'accès des jeunes au logement, en leur assurant un revenu minimum stable. Il sera ouvert à tous les individus percevant moins de 2 200 € de revenus nets mensuels. En particulier, il sera ouvert aux moins de 25 ans qui ne perçoivent pas aujourd'hui le RSA et sera distribué sans avoir à le demander, pour répondre aux près de 30 % de personnes qui ne demandent pas le RSA alors qu'elles pourraient le percevoir, deux types de public particulièrement en difficulté pour se loger, notamment dans les zones les plus tendues de notre territoire.

Enfin je souhaite engager un programme massif de 100 milliards d'euros sur 5 ans permettant la rénovation thermique des bâtiments publics et privés, financés par des emprunts de très long terme de la CDC, afin de lutter contre la précarité énergétique et contribuer au nouveau modèle de développement économique. Proposition de la Fondation Nicolas Hulot, cette mesure par son double intérêt social et économique est un puissant moteur de croissance pour la France. Il permettrait sans doute aussi, par le changement d'échelle qu'il implique, de montrer le savoir-faire des entreprises françaises à l'étranger, et donc de gagner des marchés à l'exportation en montrant nos réalisations sur notre propre territoire national. Ces projets seraient ainsi des « show room » pour notre commerce extérieur.

5) Envisagez-vous de mettre en place un plan d'action en direction des jeunes, pour faciliter leur insertion dans la vie professionnelle ? Avec quelles mesures ?

L'amélioration de la situation des jeunes a été l'un de mes tous premiers combats politiques, et j'ai veillé, depuis lors, à faire des questions liées à la jeunesse ma priorité. Cela a été le cas lorsque j'ai été ministre de l'Education nationale en réformant les bourses étudiantes. Cela le sera encore davantage demain, avec la mise en place du revenu universel d'existence qui permettra enfin de soutenir le revenu des jeunes et d'assurer leur autonomie ou encore avec la possibilité pour les jeunes ayant effectué un service civique ou une expérience longue de bénévolat de valider un premier semestre universitaire.

Sur l'insertion professionnelle des jeunes, la "priorité jeunesse" mise en oeuvre par François Hollande a pour partie porté ses fruits : baisse du chômage des jeunes, mise en oeuvre de dispositifs d'insertion innovants, à l'instar de la Garantie jeunes ou encore création des emplois d'avenir qui ont fait leur preuve en matière de taux d'insertion, mais les difficultés n'ont pas disparu pour autant : 35 % des 15-29 ans ont un contrat temporaire, 45 % des jeunes débutants dans l'emploi n'ont pas été formés pour le travail qu'ils occupent.

Ces dispositifs doivent toutefois être encore renforcés. Je veillerai notamment à

- déployer de nouveaux moyens en faveur des dispositifs d'insertion les plus intensifs : Garantie jeunes, écoles de la 2e chance, EPIDE
- poursuivre la politique volontariste en matière de contrats aidés, en renforçant les obligations de formation à l'égard des employeurs publics et privés
- lutter davantage contre les freins périphériques à l'emploi des jeunes en sécurisant leur niveau de revenu et facilitant l'accès financier au permis de conduire.

Pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi (NEET, peu qualifié ou qui connaissent un chômage de longue durée), qui sont ceux qui rencontrent le plus de difficultés à trouver un premier emploi ou une formation menant à un emploi, je ferai de la Garantie Jeunes un droit. Ce dispositif de sécurisation des parcours permettra à chacun de ces jeunes d'être accompagnés durablement dans l'emploi et dans la formation.

J'automatiserai également la Garantie Jeunes à tous les jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance afin qu'ils ne se retrouvent pas démunis, une fois sortis des dispositifs si nous n'avons pas réussi à les insérer socialement et professionnellement. En effet, beaucoup de jeunes de l'ASE se retrouvent à la rue et sans aide une fois arrivés à leur majorité. En leur faisant bénéficier de la Garantie Jeunes, ils seront mieux armés pour trouver la stabilité dont ils ont besoin.

Enfin, je souhaite aider les jeunes en levant tous les freins périphériques qui ralentissent leur insertion : logement, mobilité, santé. En les aidant à trouver un logement au plus près de leur emploi, en leur permettant de passer le permis de conduire ou en leur proposant une couverture santé plus simple à obtenir, je ferai en sorte que tous les jeunes soient sur un pied d'égalité au moment de leur entrée dans la vie active.

Le chômage des jeunes est un véritable fléau. Le système actuel les pousse à se former sans les accompagner véritablement une fois le diplôme obtenu. Seule une minorité privilégiée et mieux dotée parvient aujourd'hui à trouver un emploi dans des délais raisonnables, voire directement après le diplôme. Quant à ceux qui trouvent un emploi, ce dernier est souvent précaire et les allers-retours entre l'emploi et l'inactivité sont encore trop nombreux.

C'est contre ces inégalités que je lutterai pour apporter des solutions concrètes contre le chômage des jeunes.

En plus des mesures que j'ai précédemment annoncées, j'améliorerai l'accompagnement de tous par un service public de l'emploi dédié aux jeunes. Pour ceux qui ont fait le choix de créer leur propre emploi, je favoriserai l'accès au financement aux jeunes porteurs de projet (prêt, bourses, etc.). Je renforcerai également l'accompagnement des créateurs dans les quartiers et dans les territoires ruraux. Enfin, je soutiendrai les incubateurs pour permettre à ces jeunes entrepreneurs, créatifs et inventifs, de tester leur activité avant de la lancer sur le marché.

Par ailleurs, je défendrai les lycées professionnels pour qu'ils deviennent une véritable filière d'excellence. Ainsi, tous les jeunes qui souhaitent s'engager dans cette voie verront leur formation estimée à sa juste valeur. Les filières professionnelles sont importantes car elles proposent des palettes de métiers aussi diverses que variées.

4. REDONNER DU SENS A L'ACTION PUBLIQUE

1. Etes-vous prêt à donner toute sa place au dialogue social dans les fonctions publiques, notamment en termes d'organisation et de conditions du travail ?

La qualité du dialogue social est un facteur essentiel de réussite des évolutions, dans la fonction publique comme dans le secteur privé. Il ne doit, dès lors, pas seulement intervenir dans l'accompagnement des décisions, budgétaires notamment, mais contribuer à la construction des décisions stratégiques. Le rôle des instances de représentation des personnels doit donc être valorisé dans les périodes de réformes. La participation équilibrée des représentants des employeurs et de ceux des agents est un élément indispensable à l'existence d'un dialogue. Cela passe par une plus grande implication de l'ensemble des employeurs et une préoccupation constante de favoriser la représentativité des organisations syndicales. En effet, la fonction publique, ce n'est pas un bloc monolithique. Ce sont d'abord près de 5,5 millions d'agents exerçant des métiers divers dans des environnements très différents, mais ce sont aussi, dans ses trois versants, des employeurs qui s'inscrivent dans des modes de décision et de gouvernance spécifiques. Dès lors, il me semble important de reconnaître cette diversité, notamment dans les négociations nationales. Il ne me semble pas acceptable que les quelques 50 000 employeurs publics territoriaux, qui mobilisent près de 35% des agents publics, soient simplement « consultés ». Ils doivent, de droit, être associés aux négociations qui les concernent.

Cette participation équilibrée des représentants des employeurs et de ceux des agents passe également par une responsabilité renforcée des employeurs dans

l'organisation des élections professionnelles. Entendons-nous bien : la campagne appartient aux organisations syndicales, dans chaque versant de la fonction publique ! Mais je ne me satisfais pas de constater que, si le taux de participation aux élections professionnelles reste plus important que dans le secteur privé (près de 53%), on a pu constater lors du scrutin de 2014 une baisse notable de 8 points par rapport aux élections de 2008-11, concomitante avec la mise en œuvre d'une disposition de la loi de 2010 supprimant l'obligation d'organiser un deuxième tour en cas de participation inférieure à 50% au premier tour de scrutin. Dès lors, il faut impliquer les employeurs dans l'information des agents et la publicité autour des élections, afin d'enrayer un mouvement de baisse qui pourrait mettre en cause la représentativité des organisations syndicales.

Enfin, le rôle des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), primordial dans les démarches d'amélioration de la qualité de vie au travail et de lutte contre les risques psychosociaux, doit être reconnu à sa juste valeur. Ainsi, je souhaite que les CHSCT soient systématiquement parties prenantes de ces démarches. Ils devront être associés très en amont de l'ensemble des réflexions relatives à l'organisation du travail, et notamment des rythmes de travail.

Faire davantage confiance aux propositions et à l'esprit de responsabilité qui animent au quotidien les agents oeuvrant pour le service public est selon moi l'un des gages d'une fonction publique confortée et renouvelée. Par leur expertise d'usage, les agents sont des acteurs majeurs de la transformation et de l'amélioration des services publics.

2. Comptez-vous mettre en place une politique RH dans les fonctions publiques qui accompagne le travail et la carrière des agents? Si oui, sous quelle forme?

Parce que les agents du service public ont des compétences, des souhaits d'évolution et des centres d'intérêt multiples, je crois qu'il est temps de mieux adapter la politique RH des fonctions publiques à leurs aspirations. Ainsi, je proposerai en premier lieu la reconnaissance d'un droit à la reconversion professionnelle des agents publics, dont l'exercice offrira aux agents la possibilité de mieux gérer leurs évolutions de carrière, et notamment de préparer leurs projets de mobilité professionnelle, et permettra à chacun de se construire une nouvelle carrière. La mobilité dans les métiers, les administrations est une condition essentielle d'un épanouissement professionnel.

L'exercice de ce droit à la reconversion professionnelle s'appuiera sur :

- L'obligation pour les employeurs publics de mettre en œuvre pour tous les agents le bilan de compétences
- La modification des conditions d'ancienneté requises pour bénéficier du bilan de compétences dans la fonction publique d'Etat et dans la fonction publique territoriale (5 ans de services effectifs au lieu de 10 ans actuellement contre 2 seulement dans la fonction publique hospitalière) ;
- L'obligation de mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement du parcours de reconversion
- La mobilisation des dispositifs existants notamment le droit individuel à la formation, en s'appuyant notamment sur les acteurs de la formation professionnelle que sont les universités et le CNFPT ;
- La définition, le cas échéant, d'un parcours de formation.

Parallèlement, je souhaite que les acquis de l'expérience soient davantage pris en compte dans la progression des carrières des fonctionnaires, afin de valoriser les compétences acquises et les réalisations des agents.

Mener une politique RH innovante pour la fonction publique, c'est aussi ouvrir les perspectives professionnelles pour des agents qui, bien souvent, souhaitent pouvoir évoluer dans différents pans du service public. Pour cela, je souhaite renforcer considérablement les leviers d'une mobilité effective entre les trois versants de la fonction publique, dans une logique de construction de parcours professionnel. Je suis également favorable à une plus grande ouverture des recrutements dans la fonction publique, afin que le corps ou le cadre d'emplois ne représente plus un frein, mais une opportunité pour les agents qui émettent le souhait de changer de fonction publique de rattachement. Ceci passera également par une réforme de la formation, initiale et continue, dispensée dans les écoles de service public.

5. REDONNER DU SOUFFLE AU PROJET EUROPEEN

1. Pensez-vous que l'Europe est le bon échelon pour faire face aux défis mondiaux qui nous attendent.

J'en suis convaincu, tout simplement parce que nous sommes plus forts ensemble. Etre ensemble c'est d'abord l'assurance de peser davantage dans le cours des choses. La première puissance commerciale du monde, ça se respecte : ensemble nous sommes plus écoutés, nous avons plus de marges de

manœuvres. Les grandes multinationales comme les GAFAN ont la capacité de faire céder les Etats individuellement, on s'en est aperçu encore récemment avec l'Irlande qui s'est pliée aux demandes de Google. C'est seulement en faisant bloc collectivement que nous pourrons imposer la légitimité démocratique et l'équité fiscale aux grands groupes qui s'arrangent avec les lois. Etre ensemble, c'est ensuite une nécessité face aux enjeux géopolitiques contemporains. Alors que la Russie affirme ses prétentions en Europe Orientale au moment même où les Etats-Unis se désintéressent de plus en plus de notre continent pour se tourner vers l'Asie, qui peut assurer la défense de l'Europe sinon l'Europe elle-même ?

Au fond l'enjeu n'est pas tant de savoir si l'Europe est le bon échelon, mais de parvenir à parler d'une même voix à cet échelon.

2. Que souhaitez-vous proposer pour améliorer le fonctionnement démocratique de l'Union européenne ?

Améliorer le fonctionnement démocratique passe à mes yeux par une relégitimation de sa politique économique et de son cœur : l'euro. C'est pourquoi je proposerai à nos partenaires un nouveau traité de démocratisation de la gouvernance économique de la zone euro qui viendrait compléter les traités budgétaires adoptés en 2011-2012. Ce traité mettra en place d'une Assemblée parlementaire de la zone euro principalement composée de députés issus de tous les Parlements nationaux en proportion de la population de chaque pays et des groupes politiques présents dans ces parlements. C'est devant cette assemblée parlementaire que sera responsable le nouveau Conseil des ministres des finances de la zone euro. L'Assemblée parlementaire aura la haute main sur le budget de la zone euro qui sera institué, et elle se verra déléguée une compétence fiscale par les Etats membres de la zone euro. L'Assemblée sera également compétente pour superviser le MES, l'Union bancaire et l'ensemble des questions financières, monétaires et budgétaires de la zone euro.

Le processus de démocratisation de la zone euro que je propose est d'autant plus urgent que la politique économique décidée par l'Eurogroupe s'est faite contre les peuples, par le choix de politiques d'austérité décidées sans eux, et qui ont de surcroît été un échec économique patent. Une gouvernance démocratique permettra de sortir de l'austérité.

Ce projet d'envergure ne m'empêche pas de penser que la révision des traités de toute l'Union (TFUE) sera également nécessaire. Elle devra revoir les règles de l'unanimité sur les questions fiscales et sociales, modifier la hiérarchie des

normes aujourd'hui dominée par la libre concurrence, redéfinir les procédures budgétaires de l'UE avec le rétablissement de ressources propres à plus de 50% des recettes pour sortir de l'impasse budgétaire, imposer la transparence des débats et des votes au Conseil afin de sortir des double-jeux et que chacun assume ses responsabilités, établir la responsabilité de chaque commissaire individuellement devant le Parlement européen.

3. Quelle place le dialogue social doit-il tenir, selon vous, dans cette gouvernance ? Quelles propositions allez-vous défendre pour faire de l'Europe sociale une réalité ?

Je ne vois pas pourquoi le dialogue social deviendrait moins important quand on passe au niveau européen. A ce titre, la contribution de la Confédération européenne des syndicats n'en est que plus cruciale : elle commence à prendre sa place, mais devra jouer un rôle plus central à l'avenir. Force est néanmoins de constater que la tâche est autrement plus ardue au niveau de l'UE pour faire exister cette Europe sociale. Cette difficulté, je la constate mais elle ne me fait pas peur, pour la bonne et simple raison que demain l'Europe sera sociale ou ne sera pas. Sans Europe sociale, les peuples abandonneront le projet européen. Pour réaliser cette Europe sociale, il faut pousser pour un salaire minimum et réviser la directive sur les travailleurs détachés.

4. Que pensez-vous par exemple de la mise en place d'une assurance chômage européenne ou d'un système de salaire minimum ?

J'y suis favorable : le salaire minimum garanti devra être le fer de lance d'un socle européen plus large de droits sociaux. A mon sens ce salaire minimum résout deux problèmes à la fois : non seulement il assure un revenu minimum pour vivre de son travail dans la dignité, mais il brise la logique fratricide qui pousse les travailleurs européens à entrer en compétition les uns avec les autres dans une course à la paupérisation plutôt que de tracer un avenir commun.

L'assurance chômage pourrait être un des nouveaux axes de convergence du budget de la zone euro, qui outre sa fonction de solidarité constituerait un élément de rééquilibrage contra-cyclique.

5. Que comptez-vous impulser pour améliorer la gouvernance économique de la zone euro afin de conjuguer performance économique et Europe sociale ?

Justement, cette nouvelle gouvernance permettra d'intégrer plus de convergences sociales, comme l'assurance chômage que je viens d'évoquer, mais aussi fiscales, notamment la taxation des multinationales et la taxe sur les transactions financières qui permettraient d'avoir un budget offensif sur les besoins d'investissement.

Je suis convaincu que la démocratisation de la gouvernance économique de la zone euro en améliorera aussi l'efficacité. Les Etats ne pourront plus se cacher derrière leur petit doigt, dire blanc dans les réunions du Conseil à Bruxelles puis noir dans leurs capitales respectives, faisant reposer sur les institutions européennes les maux de la situation économique et sociale.

En relégitimant la gouvernance de la zone euro, le traité de démocratisation que je propose créera une plus grande adhésion aux orientations économiques, permettant à tout le monde de tirer dans le même sens. En outre, ces décisions prises au niveau d'un Parlement permettront d'empêcher une minorité d'Etats au Conseil de mettre leur veto à des avancées sociales qu'ils voient comme des menaces à leurs stratégies de dumping social.

6) Quelles seront vos priorités pour relancer l'investissement et vers quels secteurs ?

Je souhaite enclencher une révolution verte avec un traité de l'énergie et un plan de 1000 milliards d'euros d'investissement sur 10 ans, c'est le prix de la transition écologique. Le plan d'investissement aura pour cibles prioritaires la mutation énergétique, le ferroutage, les énergies renouvelables dont les énergies marines, les travaux thermiques dans le bâti, les transports propres, la réforme de la PAC, l'économie circulaire. Elle impliquera la réorientation de nos fonds structurels et nos programmes de recherche. Plusieurs options sont sur la table et devront faire l'objet d'évaluation et de discussions avec nos partenaires : un fonds européen d'investissement dédié, des obligations vertes européennes ou un mécanisme d'assouplissement quantitatif vert financé par la BCE.

7. Quelle est votre position concernant les travailleurs détachés et quelles mesures comptez-vous prendre pour limiter les abus à ce sujet ?

La directive qui régit le cadre juridique des travailleurs détachés doit être révisée. Je poursuivrai et renforcerai l'action engagée par la France ces dernières années à cette fin.

Je propose pour ma part l'application d'un principe simple : à travail égal, salaire égal sur un même lieu de travail. Les droits sociaux associés doivent aussi respecter un principe d'égalité, sauf à accepter l'inégalité des salaires différés. Des dispositions devront être prises pour organiser la collaboration des États membres dans la lutte contre la fraude à la directive. Reste également à obtenir l'équivalence des droits sociaux.

6. FAIRE DU DEBAT DEMOCRATIQUE ET DU DIALOGUE SOCIAL LES LEVIERS DU CHANGEMENT

1. Selon vous quel est le rôle de la société civile dans notre société ? Quelle est la place de la démocratie sociale par rapport à la démocratie politique ? Quel rôle le dialogue social interprofessionnel doit-il jouer dans la construction du contrat social de demain.

Comme ma campagne l'illustre, je veux redonner toute leur place aux citoyens, aux associations, aux chercheurs dans notre société et dans la prise de décision. Le conseil citoyen que j'ai mis en place joue un rôle très important dans ma campagne et dans l'élaboration de mon programme : mes propositions ont été soumises à ce conseil et des idées originales y ont été développées. De la même manière, le Conseil de la société civile et le Forum des idées ont réussi à faire dialoguer chercheurs, citoyens, politiques et c'est une méthode que je continuerai à promouvoir. Je veux associer de façon beaucoup plus étroite la société civile à la réflexion et à l'élaboration des politiques publiques. Quant aux universitaires, vous l'avez vu, ils jouent un rôle considérable dans ma campagne et je suis heureux que les liens un temps distendus aient été solidement renoués.

En ce qui concerne les rapports entre démocratie sociale et politique, sur les sujets sociaux je m'engage à rendre toute leur place aux partenaires sociaux. Je les consulterai systématiquement sur les sujets de leur compétence. Je reste fermement attaché au paritarisme, contrairement à certains candidats qui trouvent illégitime qu'ils exercent leurs responsabilités en matière de gestion de l'assurance chômage. Lorsque des accords interprofessionnels seront signés, je souhaite que le Parlement respecte la démocratie sociale, en

considérant néanmoins normal que la démocratie politique ait le dernier mot. Le dialogue interprofessionnel est pour moi déterminant.

C'est pourquoi je souhaiterais que le dialogue social interprofessionnel s'empare d'un plus grand nombre de sujets notamment les salaires, l'encadrement des contrats précaires, la reconnaissance des qualifications, l'amélioration des conditions de travail.

Je suis par ailleurs sensible à la revendication des organisations syndicales qui souhaitent que les négociations interprofessionnelles se déroulent désormais dans un lieu neutre. Loin d'une mesure anecdotique, je crois à la force des symboles. La République mettra donc à leur disposition les lieux appropriés (par exemple le Conseil Economique Social et Environnemental) pour permettre aux négociations de se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

Dès mon élection, je souhaite que soit organisé un temps social long, plutôt qu'une conférence, pendant lequel partenaires sociaux, représentants des citoyens et des ONG, régions et gouvernement mettront sur la table l'ensemble des grands dossiers sociaux et relatifs à la transition écologique. Il est nécessaire que soit ainsi définie en conclave une méthode et un calendrier précis sur l'ensemble des dossiers : reconversion écologique, programme de fermetures des réacteurs nucléaires, investissements dans la transition écologique, nouvelle loi travail, définition du cadre déterminant les accords qui définiront les conditions pour continuer à bénéficier du CICE.

2. Comment relancer le syndicalisme ?

Je veux déployer un grand plan de lutte contre les déserts syndicaux : 60 % des salariés n'ont pas de présence syndicale sur leur lieu de travail, et 40% n'en ont pas dans leur entreprise. C'est la raison pour laquelle je mettrai en place le chèque syndical, j'étendrai l'action de groupe syndicale au temps de travail et à la santé au travail, je soutiendrai les élections professionnelles de site et ouvrirai la possibilité de créer une délégation unique de personnel lorsque les conditions de seuil sont réunies. Je favoriserai le maintien des unions départementales et locales des organisations syndicales.

Des pans entiers de l'économie sont des déserts syndicaux : construction, hôtellerie-restauration, services à la personne, TPE. L'aversion des employeurs à l'égard du fait syndical y est le plus souvent très forte. Le phénomène touche encore plus les salariés précaires, et les secteurs les plus exposés à la concurrence et à la mondialisation. Cela pose plusieurs problèmes :

- o Un problème de conditions de travail : ces déserts syndicaux sont marqués par des conditions de travail dégradées.

- o Un problème d'effectivité du droit. Contrairement aux grandes entreprises, dotées de directions des ressources humaines, de CE, de CHSCT, de délégués syndicaux et - dans certains secteurs - d'une capacité à faire grève en cas de conflit, le respect du droit du travail est plus aléatoire dans les petites structures et les salariés y sont moins bien informés de leurs droits. Il en découle que les salariés de TPE ne peuvent souvent régler les conflits que devant les prud'hommes.

- o Un renforcement des fractures sociales et du sentiment d'injustice : les salariés les moins bien protégés ont le sentiment que ceux qui travaillent dans des secteurs où persiste une présence syndicale forte, avec une capacité de mobilisation, sont privilégiés. Cela peut alimenter un discours anti-social, y compris chez des personnes ayant besoin de protection sociale.

Les rapports de travail sont historiquement conflictuels en France et l'état du dialogue social en est le reflet. La France bénéficie paradoxalement du taux de conventionnement collectif le plus élevé au monde et d'un taux de syndicalisation faible. Le code du travail voit se restreindre progressivement le champ de l'ordre public, notamment en matière de temps de travail. Notre culture du dialogue social n'est pas assez développée. L'Etat est souvent appelé comme médiateur ou facilitateur par les partenaires sociaux, lorsqu'il ne choisit pas *ab initio* lui-même cette posture. Le développement de la culture du dialogue social doit devenir une priorité de politique publique.

Pourtant, bien que rendues difficiles et souvent tuées dans l'œuf par des employeurs, les tentatives d'implantation syndicale dans ces secteurs qualifiés de déserts syndicaux ne sont pour autant pas impossibles. Dès lors, il convient de mener des politiques publiques aidant les salariés à dépasser les obstacles à l'implantation syndicale. Le chèque syndical est une piste pour les moyennes et grandes entreprises, mais cette mesure ne répond qu'en partie aux obstacles à la syndicalisation relevés par la sociologie. Je soutiendrai les mesures suivantes:

- renforcer l'inspection du travail, essentielle à la lutte contre la discrimination syndicale

 - -Étendre l'action en substitution au temps de travail et à la santé au travail, pour améliorer l'effectivité du droit.
- Promouvoir les élections professionnelles de site (article L2312-5 du Code du Travail) et étendre les pouvoirs des délégués de site, par exemple en

ouvrant la possibilité de créer une délégation unique du personnel (DUP) de site, lorsque les conditions de seuil sont réunies.

- Confier aux commissions paritaires régionales (CPRI) le soin de transmettre à tout nouveau salarié de TPE un courrier d'information sur l'existence et les compétences de cette commission, sur l'inspection du travail, sur les unions locales des syndicats, et les conseillers du salarié.
- Favoriser le maintien des unions départementales et locales notamment en définissant, après concertation, un statut juridique et fiscal des bourses du travail.
- Veiller à ce que l'étude sur les salariés de TPE hors convention collective demandée au gouvernement par la loi Rebsamen soit rapidement menée
- Augmenter le taux de la taxe sur le financement du dialogue social pour les employeurs qui déclarent n'être rattachés à aucune convention collective. Il n'existe aujourd'hui aucune incitation particulière pour que les employeurs s'organisent et ouvrent des négociations.
- Inclure dans les programmes scolaires une initiation au droit du travail, afin d'améliorer le niveau d'information des salariés sur leurs droits avant d'entrer sur le marché du travail, en particulier les plus précaires et les moins qualifiés.

Je conclurai en disant que si je pense que l'Etat doit mener une politique favorable au développement du syndicalisme dans l'intérêt des salariés et celui, bien compris, de l'économie, il appartient bien sûr aux seuls syndicats d'en déterminer les formes et les voies .